

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 046_2023

Séance du vendredi 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 15 décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,
Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY
Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY
Mme Justine DURETETE, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS

Était absent :

M. Bertrand TRINEL

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h00

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : SIDEN-SIAN – NOUVELLE ADHESION – COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

VU :

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

L'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 Avril 2018 et 28 Janvier 2019,

La délibération n° 15/85 adoptée par le Comité de SIDEN SIAN lors de sa réunion du 21 septembre 2023 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune THIVENCELLE avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver cette adhésion au SIDEN-SIAN ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)

- **ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de THIVENCELLE avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/85 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 septembre 2023.
- **CHARGER** Mme le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
suscits.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,

Maire d'HAVERSKERQUE